

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU 2 FEVRIER 2017

Locaux communautaires – Salle la Boussole 2, rue du Docteur Ange Guépin - PORNIC

L'an deux mille dix-sept, le 2 février à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du 26 janvier 2017.

Présents : Mme Annick AIDING, Mme Vanessa ANDRIET, M. Michel BAHUAUD, M. Edgard BARBE, Mme Marie-Laure BAYLE, Mme Martine BERNIER, Mme Odile BLONDEAU, M. Christophe BOCQUET, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Christine CHABOT, M. Daniel CHARPENTIER, Mme Monique DIONNET, Mme Edwige DU RUSQUEC, M. Thierry DUPOUE, Mme Marie Claude DURAND, M. Jean-Gérard FAVREAU, M. Fabrice FERLAY, M. Paul-Eric FILY, Mme Karine FOUQUET, Mme Irène GEOFFROY, M. Patrick GILLET, M. Karl GRANDJOUAN, M. Jean-Pierre GUIHEUX, M. Hubert GUILBAUD, Mme Marie-Bernadette HAMET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Joseph LAIGRE, M. Jacky LAMBERT, M. Gaëtan LEAUTE, M. Georges LECLEVE, M. Patrick LEHOURS, Mme Isabelle LERAY, M. Jean-Pierre LUCAS, M. Laurent MASSON, M. Bernard MORILLEAU, M. Luc NORMAND, M. Bernard PINEAU, Mme Françoise RELANDEAU, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Jean-Paul ROULLIT, M. Charles SIBIRIL, M. Jean-Louis VERISSON.

Excusés : Mme Anne CROM, Mme Monique DIONNET, M. Alain GUILLON, M. Pierre MARTIN, Mme Christiane VAN GOETHEM

Absente : Mme Brigitte DIERICX.

Pouvoirs : Mme Anne CROM à M. Hubert GUILBAUD, Mme Monique DIONNET à M. Bernard MORILLEAU, M. Pierre MARTIN à Mme Marie-Claude DURAND, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure BAYLE

Conseillers en exercice : 51 - en service : 45 - Pouvoirs : 4 - Votants : 49

Arrivée de Mme RELANDEAU à compter du point A4.

A – AFFAIRES GENERALES

1. Charte de l'élu local

Suite à l'installation du nouveau conseil communautaire d'un EPCI, l'article L. 5211-6 du CGCT, modifié par la loi du 31 mars 2015, dispose que le président, nouvellement élu, donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT.

2. Mise en place des commissions thématiques communautaires

Il est proposé de mettre en place neuf commissions communautaires thématiques permanentes placées sous la responsabilité d'un Vice-Président. Au vu de la complexité et de l'importance des dossiers à traiter dans certaines thématiques, la présidence est subdivisée pour 5 d'entre elles.

Ces commissions sont composées à l'identique du Bureau afin de respecter la représentativité de chaque commune, soit 25 membres par commission (1 siège par commune, 2 sièges pour les communes de plus de 3 500 habitants, 3 sièges pour les communes de plus de 6 000 habitants, 6 sièges pour les communes de plus de 12 000 habitants).

Thématiques	Vice-Présidents	Membres
<p>1. Finances – Statuts – Transferts de compétences</p>	<p>Monsieur Bernard MORILLEAU 1^{er} Vice-Président</p>	<p>La Bernerie (1) : Jean-Paul MAAS Chaumes (3) : Catherine DEBEAULIEU, Nicolas BOUCHER, Romain RUNGOAT Cheix (1) : José ORTEGA Chauvé (1) : Hubert ROCHER Les Moutiers (1) : Patrick GILLET La Plaine (2) : René BERTHE, Jean GERARD Pornic (6) : Christiane VAN GOETHEM, Claire HUGUES, Joël HERBIN, Paul-Eric FILY, Jacky LAMBERT, Philippe GAUTREAU Port St Père (1) : Philippe HOUDAYER Préfailles (1) : Pierrick CARDINAL Rouans (1): Marie-Luce SERVEAU St Hilaire (1): Françoise RELANDEAU St Michel (2): Alain MOINET, Marie-Bernadette HAMET Ste Pazanne (3): Jean-Paul MANDIN, Odile BLONDEAU, Hervé DURAND Vue (1): Ginette WERLER</p>
<p>2. Mutualisation – Ressources humaines</p>	<p>Madame Claire HUGUES 14^{ème} Vice-Président</p>	<p>La Bernerie (1) : Thierry DUPOUE Chaumes (3) : Karine FOUQUET, Jacky DROUET, Virginie PORCHER Cheix (1) : Nelly MOYON Chauvé (1) : Christelle BERTIN Les Moutiers (1) : Patrick BERNIER La Plaine (2) : Annie FORTINEAU, René BERTHE Pornic (6) : Christiane VAN GOETHEM, Claire HUGUES, Joël HERBIN, Paul-Eric FILY, Céline Eriéau, Corinne GUIGNARD Port St Père (1) : Sébastien LOCQUET Préfailles (1) : Maryse ODION Rouans (1): Bernard LOQUAIS St Hilaire (1): Françoise RELANDEAU St Michel (2): Bernadette MELLERIN, Marie-Bernadette HAMET Ste Pazanne (3): Bernard PINEAU, Nathalie PRIOUR, Claudie PERRODEAU Vue (1): Christophe BOCQUET</p>
<p>3. Développement économique / Emploi – Tourisme</p> <p>3.1 Développement économique – Gestion des zones (voirie communautaire)</p> <p>3.2 Tourisme – Commerce – Emploi – Numérique (circuits courts – Nautisme – Randonnées)</p>	<p>Monsieur Patrick LEHOURS 5^{ème} Vice-Président</p> <p>Madame Pascale BRIAND 10^{ème} Vice-Président</p>	<p>La Bernerie (1) : Laurence BRETON Chaumes (3) : Pascale GARDELLE, Virginie PORCHER, Yoann DELAUNAY Cheix (1) : Marie-Pierre BOUE Chauvé (1) : Hubert ROCHER Les Moutiers (1) : Catherine BONNET La Plaine (2) : Annie FORTINEAU, Jean-Pierre GUIHEUX Pornic (6) : Fabrice FERLAY, Isabelle RONDINEAU, Christiane VAN GOETHEM, Claire HUGUES, Jacky LAMBERT, Philippe GAUTREAU Port St Père (1) : Philippe HIDROT Préfailles (1) : Yannick LEMINOUX Rouans (1): Marie-Luce SERVEAU St Hilaire (1): François PINAULT St Michel (2): Alain MOINET, Christian LIBEAU Ste Pazanne (3): Laurent MASSON, Christine GIRAUDINEAU, Bernard PINEAU Vue (1): Benjamin LERAY</p>
<p>4. Aménagement du territoire</p> <p>4.1 Urbanisme – Gens du voyage</p> <p>4.2 Habitat – Agriculture – Affaires foncières</p>	<p>Monsieur Joseph LAIGRE 4^{ème} Vice-Président</p> <p>Monsieur Jean-Pierre LUCAS 3^{ème} Vice-Président</p>	<p>La Bernerie (1) : Roland HENTZIEN Chaumes (3) : Jacky DROUET, Dominique MUSLEWSKI, Jacques CHEVALIER Cheix (1) : Alain GAUTIER Chauvé (1) : Gilles AVERTY Les Moutiers (1) : Patrick BERNIER La Plaine (2) : Séverine MARCHAND, Jean GERARD Pornic (6) : Edgard BARBE, Patrick PRIN, Joël HERBIN, Nicolas ENGELSTEIN, Léandre BACONNAIS, Philippe GAUTREAU Port St Père (1) : Edwige DU RUSQUEC Préfailles (1) : Freddy BALOSSINI Rouans (1): Jean-Gérard FAVREAU St Hilaire (1): Monique JAUNATRE St Michel (2): Corinne LESCOP, Marie-Bernadette HAMET Ste Pazanne (3): Joseph GUIBERT, Stéphane LAMBERT, Tony RABILLER Vue (1): Odile NORMAND</p>

<p>5. Transports – Mobilités</p>	<p>Monsieur Thierry DUPOUE 6^{ème} Vice-Président</p>	<p>La Bernerie (1) : Jacques PRIEUR Chaumes (3) : Philippe BRIANCEAU, Céline EVIN, Michelle PONEAU Cheix (1) : Anaïs ROUET Chauvé (1) : Christophe BITAUDEAU Les Moutiers (1) : Christian FERRÉ La Plaine (2) : Daniel BENARD, GERMAINE LEBRUN Pornic (6) : Joël HERBIN, Claude ROUZIOU, Isabelle RONDINEAU, Patrick PRIN, Charles SIBIRIL, Corinne GUIGNARD Port St Père (1) : Philippe HOUDAYER Préfailles (1) : Sébastien POSTLETHWAITE Rouans (1): Christine CHABOT St Hilaire (1): Pascale LAMIS St Michel (2): Bernadette MELLERIN, Laurent MASSON Ste Pazanne (3): Bernard PINEAU, Christine GIRAUDINEAU, Olivier GUILLET Vue (1): Ginette WERLER</p>
<p>6. Environnement – Développement durable</p> <p>6.1 Déchèteries – Installations de traitement des déchets ménagers »</p> <p>6.2 Collecte – Tri sélectif – Développement durable</p>	<p>Monsieur Michel BAHUAUD 2^{ème} Vice-Président</p> <p>M. Jean-Paul ROULLIT 7^{ème} Vice-Président</p>	<p>La Bernerie (1) : Raymond LE FLOCH Chaumes (3) : Anne CROM, Michel GRAVOUIL, Jean-Marc VOYAU Cheix (1) : Marie-Pierre BOUE Chauvé (1) : Gilles AVERTY</p> <p>Les Moutiers (1) : Christian FERRÉ</p> <p>La Plaine (2) : Maryse MOINEREAU, Isabelle LERAY Pornic (6) : Marie-Laure BAYLE, Brigitte DIERICX, Nathalie ROLLAND, Martine BERNIER, Léandre BACONNAIS, Corinne GUIGNARD Port St Père (1) : Edwige DU RUSQUEC Préfailles (1) : Liliane SAGER Rouans (1): Dominique CHAILLOU</p> <p>St Hilaire (1): Christophe LECHANTOUX</p> <p>St Michel (2): Daniel CHARPENTIER, Alain GUILLON Ste Pazanne (3): Laurent MASSON, Joseph GUIBERT, José BERTHAUD Vue (1): Stéphane GOOSSENS</p>
<p>7. Eau – Assainissement – GEMAPI</p> <p>7.1 Assainissement collectif – GEMAPI</p> <p>7.2 Assainissement non collectif – Secours et incendie</p>	<p>M. Claude CAUDAL 12^{ème} Vice-Président</p> <p>M. Luc NORMAND 11^{ème} Vice-Président</p>	<p>La Bernerie (1) : Jean-Paul DAVIAUD Chaumes (3) : Hubert GUILBAUD, Philippe BRIAND, Pierre MALARD Cheix (1) : Bruno GUITTENY Chauvé (1) : Gilles AVERTY Les Moutiers (1) : Patrick GILLET La Plaine (2) : Daniel BENARD, Jean GERARD Pornic (6) : Marie-Laure BAYLE, Claire HUGUES, Joël HERBIN, Patrick PRIN, Léandre BACONNAIS, Philippe GAUTREAU Port St Père (1) : Sébastien LOCQUET Préfailles (1) : Jean-François DUPIN Rouans (1): Jean-Gérard FAVREAU</p> <p>St Hilaire (1): Bruno SAPIN</p> <p>St Michel (2): Daniel CHARPENTIER, Alain GUILLON Ste Pazanne (3): Philippe GAUTREAU, Stéphane LAMBERT, Constant CHAUVET Vue (1): Christophe BOCQUET</p>
<p>8. Services à la famille et Solidarités</p> <p>8.1 Petite enfance – Enfance – Jeunesse</p> <p>8.2 Politiques sociales (CLIC gérontologiques – Point d'accès au droit – Politique de la ville)</p>	<p>M. Karl GRANDJOUAN 9^{ème} Vice-Président</p> <p>M. Pierre MARTIN 13^{ème} Vice-Président</p>	<p>La Bernerie (1) : Martine DUBOIS Chaumes (3) : Karine HALGAND, Marie-Laure DAVID, Tatiana BERTHELOT Cheix (1) : Mauricette HELLO Chauvé (1) : Marie-Claude DURAND Les Moutiers (1) : Mylène DUPIN</p> <p>La Plaine (2) : Danièle VINCENT, Vanessa ANDRIET Pornic (6) : Martine BERNIER, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle RONDINEAU, Claude ROUZIOU, Catherine DANNEVALD, Corinne GUIGNARD Port St Père (1) : Françoise VOYAU Préfailles (1) : Marie-Pierre FALCON Rouans (1): Christine CHABOT</p> <p>St Hilaire (1): Françoise ROUSSEAU</p> <p>St Michel (2): Bernadette MELLERIN, Marie-Bernadette HAMET Ste Pazanne (3): Christine GIRAUDINEAU, Monique DIONNET, Adeline WOLF Vue (1): Franck SULPICE</p>
<p>9. Culture – Sport</p>	<p>Mme Irène GEOFFROY 8^{ème} Vice-Président</p>	<p>La Bernerie (1) : Jean-Louis VERISSON Chaumes (3) : Gérard CHAUVET, Marie-Paule PIPAUD, Dominique MUSLEWSKI Cheix (1) : Thierry AVRIL Chauvé (1) : Monique ROCHER Les Moutiers (1) : Patrice PIPAUD</p> <p>La Plaine (2) : Annie FORTINEAU, Josette LADEUILLE Pornic (6) : Paul-Eric FLY, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle RONDINEAU, Nicolas ENGELSTEIN, Hélène CLENET, Corinne GUIGNARD Port St Père (1) : Philippe HIDROT Préfailles (1) : Brigitte BREDELOUX Rouans (1): Patrice MONNERIE St Hilaire (1): Françoise ROUSSEAU St Michel (2): Marie-Bernadette HAMET, Alain GUIBERT Ste Pazanne (3): Fabienne MERCERON, Roger MASSON, Gwenaëlle LE COMTE Vue (1): Benjamin LERAY</p>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- d'adopter la composition et le fonctionnement des neuf commissions tels que définis ci-dessus
- déclarer les membres installés dans ces neuf commissions

Adopté à l'unanimité

3. Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de désigner les membres ci-dessous constituant la commission d'appel d'offres

Le Président Jean Michel BRARD ou son représentant Bernard MORILLEAU

5 Titulaires	5 Suppléants
Michel BAHUAUD	Patrick GILLET
Claire HUGUES	Gaëtan LEAUTE
Joseph LAIGRE	Patrick LEHOURS
Jean-Pierre LUCAS	Edgard BARBE
Jean-Paul ROULLIT	Georges LECLEVE

Adopté à l'unanimité

4. Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de désigner les membres ci-dessous constituant la commission de délégation de service public

Le Président Jean Michel BRARD

5 Titulaires	5 Suppléants
Michel BAHUAUD	Bernard MORILLEAU
Claude CAUDAL	Thierry DUPOUE
Jean-Paul ROULLIT	Pascale BRIAND
Luc NORMAND	Patrick LEHOURS
Irène GEOFFROY	Georges LECLEVE

Adopté à l'unanimité

5. Désignation des membres de la Commission consultative des services publics

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de désigner les membres ci-dessous constituant la commission consultative des services publics locaux selon le tableau ci-dessous

Le Président Jean Michel BRARD

Conseillers communautaires	Michel BAHUAUD Claude CAUDAL Irène GEOFFROY Jean-Paul ROULLIT Bernard MORILLEAU
Représentants d'associations locales	Gérard NADEAU (association propriétaires Préfailles) Gilles MORIN (ADIE) Christine CROQUEVIEILLE-BARREAU (OGEC collège NDR) Dominique PIERRELEE (Société des Historiens du Pays de Retz) Aurélien GUITTENY (Association enfance et harmonie musicale)

Adopté à l'unanimité

6. Désignation des membres de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de désigner les 4 membres hors territoire dont 2 membres titulaires et 2 membres de la CIID

Membres titulaires hors territoire	Membres suppléants hors territoire
<i>AUDRAIN Jean-René</i>	<i>BARREAU Anthony</i>
<i>MILLET Frédéric</i>	<i>BROUARD Gilles</i>

- d'établir la liste des 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants pour transmission à la Direction Départementale des Finances Publiques
- de désigner Monsieur Bernard MORILLEAU, Vice-Président délégué à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Adopté à l'unanimité

7. Désignation des membres de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- d'adopter la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées identique à celle du bureau
- fixer les modalités de fonctionnement de la CLECT

Adopté à l'unanimité

8. Désignation des membres de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de désigner les 14 membres appelés à représenter la Communauté d'Agglomération à la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées et désigner M. Jean-Pierre LUCAS animateur de la commission

LA BERNERIE EN RETZ	Jean-Louis VERISSON
CHAUMES EN RETZ	Michel GRAVOUIL
CHEIX EN RETZ	Mauricette HELLO
CHAUVE	Pierre MARTIN
LES MOUTIERS EN RETZ	Christian FERRE
LA PLAINE SUR MER	Daniel BENARD
PORNIC	Joël HERBIN
PORT ST PERE	Philippe HOUDAYER
PREFAILLES	Maryse ODION
ROUANS	Christine CHABOT
ST HILAIRE DE CHALEONS	Maurice ROBIN
ST MICHEL CHEF CHEF	Gérard CASSIN
STE PAZANNE	Monique DIONNET
VUE	Christophe BOCQUET

Adopté à l'unanimité

9. Désignation des représentants dans le cadre de Convention de co financement et gestion de l' « Eco Centre » de Ste Anne

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de désigner les trois élus appelés à représenter la Communauté d'Agglomération dans le cadre de cette convention :
 - Michel BAHUAUD
 - Joseph LAIGRE
 - Jean-Paul ROULLIT

Adopté à l'unanimité

10. Désignation des représentants dans le cadre de l'entente entre la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » et la commune de Villeneuve en Retz pour la gestion du service d'assainissement collectif de la commune de Villeneuve en Retz

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de désigner les trois élus appelés à représenter la Communauté d'Agglomération dans l'entente avec la commune de Villeneuve en Retz
 - Claude CAUDAL
 - Patrick GILLET
 - Raymond LE FLOCH

Adopté à l'unanimité

11. Désignation des représentants à l'Agence Foncière de Loire Atlantique

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de désigner les 2 membres titulaires et les 2 membres suppléants appelés à représenter la Communauté d'Agglomération à l'assemblée générale de l'Agence Foncière de Loire Atlantique :

Titulaires	Suppléants
Jean-Michel BRARD Bernard MORILLEAU	Jean-Pierre LUCAS Joseph LAIGRE

- de désigner le membre titulaire et le membre suppléant appelés à représenter la Communauté d'Agglomération au conseil d'administration de l'Agence Foncière de Loire Atlantique selon la proposition ci-dessus

Titulaire	Suppléant
Jean-Michel BRARD	Bernard MORILLEAU

Adopté à l'unanimité

12. Désignation des représentants à la SPL Loire Atlantique Développement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de désigner M.Bernard MORILLEAU pour assurer la représentation de la Communauté d'Agglomération au sein de l'assemblée spéciale de la SPL Loire Atlantique Développement
- de désigner M.Jean-Michel BRARD pour assurer la représentation de la Communauté d'Agglomération au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL « Loire Atlantique Développement »
- d'autoriser M.Jean-Michel BRARD à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration ou par son Président
- d'autoriser M.Bernard MORILLEAU à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par l'assemblée spéciale, par le conseil d'administration ou par son Président

Adopté à l'unanimité

13. Désignation des représentants au Syndicat mixte GIGALIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de désigner le membre titulaire et le membre suppléant appelés à représenter la Communauté d'Agglomération au sein du syndicat mixte GIGALIS :

Titulaire	Suppléant
Pascale BRIAND	Patrick LEHOURS

Adopté à l'unanimité

14. Désignation des représentants au SYDELA, à la SPL Sydela Energie 6 pièces, à la Commission consultative Loi Transition énergétique pour la croissance verte (SYDELA)

a) Désignation des membres du collège électoral du SYDELA

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de désigner les membres titulaires et suppléants appelés à représenter la Communauté d'Agglomération au sein du SYDELA :

Titulaires	Suppléants
Michel BAHUAUD Patrick LEHOURS	Jean-Paul ROULLIT Gaëtan LEAUTE

Adopté à l'unanimité

b) Désignation des membres à la SPL Sydela Energie « six pièces »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de désigner le titulaire et le suppléant appelés à représenter la Communauté d'Agglomération au sein de la SPL SYDELA Energie « six pièces » :

Titulaire	Suppléant
Jean-Paul ROULLIT	Michel BAHUAUD

Adopté à l'unanimité

c) **Désignation des membres à la Commission consultative Loi Transition énergétique pour la croissance verte (SYDELA)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de désigner Jean-Paul ROULLIT pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein de la Commission consultative Loi Transition énergétique pour la croissance verte (SYDELA)

Adopté à l'unanimité

15. Désignation des représentants au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Retz (PETR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de désigner les 16 représentants titulaires et 3 représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération au sein du PETR :

<i>16 Titulaires</i>	<i>3 Suppléants</i>
LAIGRE Joseph	LECLEVE Georges
DUPOUE Thierry	PINEAU Bernard
MARTIN Pierre	VAN GOETHEM Christiane
BRIAND Pascale	
BAHUAUD Michel	
BRARD Jean-Michel	
HUGUES Claire	
BARBE Edgard	
CAUDAL Claude	
GEOFFROY Irène	
MORILLEAU Bernard	
LUCAS Jean-Pierre	
LEAUTE Gaëtan	
NORMAND Luc	
RELANDEAU Françoise	
BOCQUET Christophe	

Adopté à l'unanimité

16. Désignation des représentants au Syndicat Loire Aval SYLOA

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de désigner les représentants titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération au sein du SYLOA :

Titulaires	Suppléants
Claude CAUDAL Jean-Pierre LUCAS	Joseph LAIGRE Luc NORMAND

17. Désignation des représentants à Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Estuaire de la Loire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de désigner les représentants à la CLE du SAGE Estuaire de la Loire
 - Claude CAUDAL
 - Jean-Pierre LUCAS

Adopté à l'unanimité

18. Désignation des représentants au Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire (SAH)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de désigner les représentants titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération au sein du SAH Sud Loire suivants :

<i>14 Titulaires</i>	<i>8 Suppléants</i>
BERNIER Patrick	BRIAND Philippe
GILLET Patrick	GRAVOUIL Mathieu
NORMAND Luc	LOQUAIS Bernard
CHEVALIER Jacques	GAUTREAU Philippe (Ste Pazanne)
MORILLEAU Samuel	ROBIN Maurice
JOURDAIN-AVERTY Isabelle	FERRE Christian
FAVREAU Jean-Gérard	GUITTENY Bruno
BOUEY Céline	LUCAS Jean-Pierre
GUIBERT Joseph	
RABILLER Tony	
RELANDEAU Françoise	
BOCQUET Christophe	
PARIS Franck	
CAUDAL Claude	

Adopté à l'unanimité

19. Désignation des représentants au Syndicat Mixte Région de Grandlieu Machecoul pour l'exploitation du CET 6 pièces

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de désigner les représentants titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat Mixte Région de Grandlieu Machecoul pour l'exploitation du CET 6 pièces

<i>8 Titulaires</i>	<i>8 Suppléants</i>
ROULLIT Jean-Paul	GUITTENY Bruno
BAHUAUD Michel	BRIAND Philippe
BOUE Marie-Pierre	LEAUTE Gaëtan
GRAVOUIL Michel	ALLAIRE Michel
GRANDJOUAN Karl	PERRODEAU Claudie
LUCAS Jean-Pierre	JAUNATRE Monique
GUIBERT Joseph	BOCQUET Christophe
LERAY Benjamin	MORILLEAU Bernard

Adopté à l'unanimité

20. Conseil de développement

Le conseil de développement est une instance informelle, ayant un rôle purement consultatif auprès des élus de l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **la création d'un conseil de développement à l'échelle de la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »**
- **d'approuver les propositions d'organisation et de composition.** Afin d'être représentatif des forces vives du territoire communautaire, le Conseil de développement comprend 35 membres répartis dans les 4 collèges suivants :
 - Collège 1 : monde des élus (9 membres – 26 %)
 - Collège 2 : monde économique - chefs d'entreprise, artisans, commerçants, agriculteurs, cadres, techniciens, salariés, etc. (12 membres – 34 %)
 - Collège 3 : monde sociaux-professionnels, syndical et associatif (7 membres – 20%)
 - Collège 4 : monde des institutionnels - administrations, banques, assurances, etc. (7 membres – 20 %)
- **de désigner le Président du Conseil de développement. Il est proposé de désigner Monsieur Gilles MORIN. Le Président sera chargé de présenter les avis du conseil de développement lors des bureaux communautaires.**

Il appartiendra au bureau communautaire :

- de désigner les membres des collèges ;
- d'approuver le règlement intérieur ;
- de décider de la saisine du conseil de développement ;
- de recueillir les avis et propositions du conseil de développement.

Adopté à l'unanimité

21. Définition de l'intérêt communautaire

Il appartient au conseil communautaire de la nouvelle communauté d'agglomération de définir l'intérêt communautaire pour les trois compétences qui le nécessitent, c'est-à-dire :

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

Il est proposé de confirmer la rédaction de l'intérêt communautaire validé en juin 2016, par délibérations concordantes des Communautés de communes de Pornic, de Cœur Pays de Retz et de leurs communes membres, lors de l'adoption des statuts de la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz ».

L'article 35 de la loi NOTRe précise que la Communauté d'Agglomération disposera désormais d'un délai de 2 ans pour redéfinir l'intérêt communautaire de ces compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **de définir l'intérêt communautaire des compétences listées**

Adopté à l'unanimité

22. Opposition au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » (PLU) à la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »

Rappel du cadre réglementaire

L'article 136 de la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové dite Loi ALUR en date du 24 mars 2014 rend obligatoire le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » (PLU) aux Communautés de communes ou d'agglomération, au plus tard au 27 mars 2017. Les communes peuvent cependant s'opposer au transfert automatique de cette compétence par délibération entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Ce transfert de compétence n'a pas lieu si 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent. A défaut d'opposition des communes dans les conditions précitées, la Communauté d'agglomération devient compétente de plein droit pour l'élaboration du « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » (PLUi).

Rappel des motifs d'opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'agglomération

Compte tenu des forts enjeux liés à la création d'un PLUi (déploiement d'une stratégie globale d'aménagement de l'espace, mise en cohérence des règles d'urbanisme sur le territoire, etc.), la décision de transférer la compétence PLU à la Communauté d'agglomération ne peut être envisagée qu'à l'issue d'un processus de réflexion approfondie permettant d'associer l'ensemble des communes concernées.

Or, compte tenu du contexte actuel, marqué par le transfert de nouvelles compétences obligatoires à l'échelon intercommunal (zones d'activités économiques, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, etc.) et par la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de communes de Pornic et de Cœur Pays de Retz, ce travail d'analyse n'a pas pu être engagé à ce jour.

Au regard de ces éléments, toutes les communes membres de la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » ont, par délibérations concordantes prises entre le 6 et le 30 janvier 2017, décidé de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » et d'engager un diagnostic, à l'échelle communautaire, permettant de se prononcer sur l'opportunité future d'un tel transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **de prendre acte de cette décision d'opposition au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en 2017**

Adopté à l'unanimité

B – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / EMPLOI - TOURISME

1. Modification des statuts de l'OTI et désignation des représentants au sein du collège des élus et des socio pro

Avec la création de la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », l'Office de tourisme Intercommunal de Pornic doit étendre son territoire d'intervention sur l'ensemble des 14 communes (Chaumes-en-Retz, Chauvé, La Bernerie-en-Retz, La Plaine-sur-Mer, Les Moutiers-en-Retz, Pornic, Préfailles, Saint-Michel-Chef-Chef, Cheix-en-Retz, Port-Saint-Père, Rouans, Sainte-Pazanne, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Vue).

Compte tenu de sa forme juridique en Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), cette évolution territoriale doit faire l'objet d'une modification des statuts de l'OTI de Pornic ainsi que de la convention d'objectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **d'approuver les statuts de l'EPIC « Office de tourisme Intercommunal de Pornic »**
- **d'approuver la convention d'objectifs et de financement entre la communauté d'agglomération et l'Office de Tourisme Intercommunal de Pornic**
- **de désigner les membres titulaires et suppléants du collège des élus et du collège des personnes qualifiées composant le comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal :**

COMITE DE DIRECTION OTI - COLLEGE DES ELUS 15 MEMBRES

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Anne CROM	Madame Karine FOUQUET
Monsieur Thierry DUPOUE	Madame Laurence BRETON
Madame Marie Claude DURAND	Monsieur Pierre MARTIN
Madame Pascale BRIAND	Monsieur Patrick GILLET
Monsieur Michel BAHUAUD	Madame Isabelle LERAY
Monsieur Jean Michel BRARD	Monsieur Joel HERBIN
Madame Claire HUGUES	Monsieur Paul Eric FILY
Madame Christiane VAN GOETHEM	Madame Martine BERNIER
Monsieur Fabrice FERLAY	Monsieur Edgard BARBE
Madame Isabelle RONDINEAU	Madame Brigitte DIERICX-LAIGLE
Monsieur Claude CAUDAL	Madame Marie Pierre FALCON
Madame Irène GEOFFROY	Madame Marie Bernadette HAMET
Monsieur Gaëtan LEAUTE	Monsieur Christophe BOCQUET
Monsieur Jean-Pierre LUCAS	Madame Françoise RELANDEAU
Monsieur Bernard MORILLEAU	Monsieur Luc NORMAND

 nouveaux membres intégrant le comité de direction

COMITE DE DIRECTION OTI - COLLEGE DES PROFESSIONNELS

13 MEMBRES

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Hotellerie de plein air	M. Philippe MORANTIN Camping La Chenaie - Pornic	M. Guillaume STAUB Camping insolite Le Haut Village - St Michel Chef Chef
Hotellerie	Le Directeur Alliance Thalasso - Pornic <i>(Mme Marie-Noëlle Veillet-Berry)</i>	M. ou Mme DALMAS Château de la Gressiere - La Bernerie en Retz
Hébergements collectifs (Centres d'accueils, maison familiales...)	Mme Heloïse GLORIA Brise de Mer - St Michel Chef Chef	Le Directeur Soleil de Jade - Préfailles <i>(Mme Valérie BAYOL)</i>
Chambres d'hôtes et gîtes labélisés	M. ou Mme GERARD La Marette - Pornic	Mme Marie-Claire MALARD Gîtes et chambre d'hôtes Gite de France Chaumes en Retz (secteur - Arthon-en-Retz)
Locations saisonnières classées, Résidences de Tourisme, Agences immobilières	M. Denis CADORET Cabinet Cadoret Immobilier - Pornic	Mme Florence LEVACHER Appartement en location saisonnière - Pornic
Structures accueillant des visiteurs	Planète Sauvage Le Directeur Port Saint Père	M. Emmanuel VIOLLEAU Les Salines de Millac - Les Moutiers en Retz
Activités de loisirs et de plein air (nautisme, golf, rando...)	Le Directeur Golf - Pornic <i>(M. Eric BORYS)</i>	Le Président CN Pornic <i>(M. Philippe BAROUCH)</i>
Tourisme d'affaires	Domaine de Pierre Levée Mme FAULQUIER Chaumes en Retz - (secteur -Chéméré)	Hôtel Nuit de Retz M. BOUTEILLER Port-Saint-Père
	M. ou Mme SUIRE Hôtel le CALLUNA - Préfailles	Le Directeur Auberge de la Fontaine aux Bretons - Pornic <i>(Mme Lydie BRITON)</i>
Restaurateurs	M. Philippe VETELE ou son représentant Restaurant Anne de Bretagne - La Plaine sur mer	M. ou Mme AUDUREAU Restaurant le Zagaya - Pornic
Entreprises touristiques	Le Directeur Casino - Pornic <i>(Mme Elisabeth DEHOEY)</i>	M. Georges BOUTEILLER Karting de la Princetière - Saint Michel Chef Chef
	M. Pierre WODA Faiencerie de Pornic	
	Domaine de la Coche Sainte Pazanne	Domaine de La Chapellerie Chaumes en Retz (secteur Cheméré)

 nouveaux membres intégrant le comité de direction

Adopté à l'unanimité

C – RESSOURCES HUMAINES

1. Désignation des représentants élus au sein du CT/CHSCT

a) Comité Technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de créer un Comité Technique composé de 5 représentants titulaires et 5 suppléants du personnel ainsi que de 5 représentants titulaires et 5 suppléants des élus de la Communauté d'agglomération
- de préciser que les représentants des employeurs auront voix délibérative
- de désigner comme représentants des élus les délégués ci-dessous :

Titulaires	Suppléants
Jean-Michel BRARD	Jean-Pierre LUCAS
Michel BAHUAUD	Irène GEOFFROY
Karl GRANDJOUAN	Claude CAUDAL
Claire HUGUES	Thierry DUPOUE
Bernard MORILLEAU	Joseph LAIGRE

Adopté à l'unanimité

b) Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de fixer le nombre de représentants du personnel de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz à 3 titulaires et 3 suppléants et le nombre de représentants des élus à 3 titulaires et 3 suppléants
- de préciser que les représentants des employeurs auront voix délibérative
- de désigner comme représentants des élus les délégués ci-dessous :

Titulaires	Suppléants
Jean-Michel BRARD Claire HUGUES Bernard MORILLEAU	Michel BAHUAUD Karl GRANDJOUAN Jean-Pierre LUCAS

Adopté à l'unanimité

D – EAU – ASSAINISSEMENT - GEMAPI

1. Compétence prévention des inondations (PI) : modification du gestionnaire de la digue du collet

Les services de l'Etat ont souhaité profiter de la création de la Communauté d'Agglomération, et de la prise de la compétence GEMAPI par cette dernière au 1^{er} janvier 2017, pour engager une démarche de clarification des compétences du SIVOM du Port du Collet. En effet, la GEMAPI ne figurant pas dans les statuts du syndicat, Pornic Agglo Pays de Retz ne peut pas être représentée dans cette structure. Seules les communes des Moutiers en Retz et de Villeneuve en Retz en seront membres au 1er janvier 2017.

Par arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2014, le SIVOM du Port du Collet a été déclaré gestionnaire de la digue du Port du Collet. A compter du 1^{er} janvier 2017, le syndicat ne disposant pas de la compétence « prévention des inondations », il revient à la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et à la commune de Villeneuve en Retz, toutes deux compétentes en matière de Prévention des Inondations, d'être désignées gestionnaire de cette digue : l'article 6 de l'arrêté préfectoral précité permet de transmettre le bénéfice de l'autorisation à une autre personne morale que le gestionnaire actuel.

Ainsi, la répartition par tronçons de la gestion de la digue du port du collet s'appuie sur les limites administratives de chaque collectivité et couvre la totalité du linéaire de la digue en y intégrant les vannages. La spécificité concerne la petite portion de la digue, située sur la commune de Bouin, dont la gestion sera reprise par l'agglomération par souci de cohérence de gestion avec le tronçon contiguë situé sur la commune des Moutiers-en-Retz.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- d'émettre un avis favorable sur le transfert de gestionnaire de la digue du Collet, du SIVOM Port du Collet, vers la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives auprès de la Préfecture afin de formaliser ce changement de gestionnaire

Adopté à l'unanimité

E – FINANCES – STATUTS – TRANSFERTS DE COMPETENTES

1. Budgets 2017 de la Communauté d'Agglomération : ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif

Réglementairement, à compter du 1^{er} janvier 2017, et ce jusqu'au vote des budgets, la Communauté d'Agglomération ne peut pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Communautaire à l'exception des restes à réaliser.

Aussi, afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, il convient, en attendant le vote des budgets primitifs le 16 mars 2017 (Budget Principal de la Communauté d'Agglomération et ses budgets annexes), d'ouvrir des crédits d'investissement dans une proportion des dépenses d'investissement réalisées en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- d'autoriser l'ouverture de crédit d'investissement à hauteur de 25% des crédits d'investissement ouverts en 2016 au titre des budgets principaux et des budgets annexes

Adopté à l'unanimité

2. Montant des attributions de compensation prévisionnelles pour 2017

En vertu de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le Conseil communautaire communique annuellement aux communes membres le montant provisoire des attributions de compensation. Cette notification doit intervenir avant le 15 février de chaque année afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis.

En conséquence, il est proposé de notifier aux 14 communes membres, avant le 15 février, le montant de leurs attributions de compensation provisoires pour 2017, en prenant en compte les transferts de charges suivants :

- Pour les communes situées sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes de Pornic, dont la commune de Chaumes-en-Retz (territoire de Arthon-en-Retz), le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation, de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et des « zones d'activité économique » ;
- Pour les communes de Chaumes-en-Retz (ancien territoire de Chéméré), Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons et Sainte-Pazanne, le transfert de leurs zones d'activité économique à l'EPCI.

Ces attributions de compensation provisoires pour 2017 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous et dans l'annexe 12, et seront actualisées d'ici la fin de l'année suite au rapport de la CLECT qui devra être élaboré avant le 30 septembre 2017 et approuvé dans les 3 mois qui suivent par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux et transmis à l'organe délibérant de l'EPCI.

	Attributions de compensation 2016	Attributions de compensation prévisionnelles 2017
Chaumes-en-Retz	676 115 €	865 066 €
Chauvé	286 354 €	415 964 €
Cheix-en-Retz	30 614 €	30 614 €
La Bernerie-en-Retz	241 635 €	822 201 €
La Plaine-sur-Mer	210 152 €	867 586 €
Les Moutiers-en-Retz	120 504 €	408 382 €
Pornic	2 682 954 €	4 791 674 €
Port-Saint-Père	16 538 €	16 538 €
Préfailles	74 268 €	462 346 €
Rouans	59 696 €	58 470 €
Sainte-Pazanne	359 813 €	350 712 €
Saint-Hilaire-de-Chaléons	57 377 €	54 839 €
Saint-Michel-Chef-Chef	480 535 €	1 241 348 €
Vue	17 235 €	17 235 €
Total EPCI	- 5 313 789 €	- 10 402 975 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- d'arrêter les montants des attributions de compensation provisoires pour les 14 communes membres de la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » au titre de l'année 2017, tel que présentés dans le tableau ci-dessus
- de mandater le Président pour notifier à chaque commune le montant des attributions de compensation provisoires avant le 15 février 2017

Adopté à l'unanimité

Séance levée à 20h40.

Date d'affichage du compte-rendu sommaire : 3 février 2017.